



Montréal, le 28 juin 2018

Objet: Programme d'assistance financière 2018-2019

Destiné aux athlètes identifiés « Excellence », « Élite », « Relève » et « Espoir ».

Bonjour,

Cette année encore, **SPORTSQUÉBEC** coordonnera quatre (4) programmes d'assistance financière. Un texte explicatif sur les différents programmes est disponible sur leur page internet au menu « Programmes », section « bourses aux athlètes » à l'adresse suivante :

<http://www.sportsquebec.com/pages/programmes-de-bourses.aspx>

À titre d'athlètes Excellence, Élite, Relève ou Espoir, il vous est possible de soumettre votre candidature pour ce programme de bourses. Pour se faire, veuillez suivre les indications ci-dessous.

Chaque athlète doit:

- Créer son propre compte avec son adresse courriel personnelle et un mot de passe à l'adresse suivante : <https://www.energik-sportsquebec.com/athlete>.
- **Ceux qui ont déjà rempli le formulaire en ligne depuis 2015 doivent reprendre leur compte déjà existant.**
- Compléter toutes les sections du formulaire en ligne incluant l'ajout du bulletin scolaire à l'adresse suivante : <https://www.energik-sportsquebec.com/athlete> et ce, **entre le 1er juillet et le 28 septembre 2018.**
- S'assurer que toutes les sections du formulaire sont complétées incluant le bulletin en pièce jointe. Les formulaires incomplets ne seront pas retenus. Seulement les athlètes retenus seront contactés par les fondations respectives.

Il est important de prendre note des spécifications des trois fondations suivantes :

Toutes les fondations :

Les athlètes doivent tous être étudiants à l'exception des sports pour personnes handicapées pour la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec. Pour plus de précision et connaître l'ensemble des critères, veuillez consulter la brochure. **Le bulletin le plus récent est obligatoire pour toutes les fondations** et devra être annexé au formulaire pour chacune des demandes. Pour les athlètes inscrits à leur première session collégiale, il y aura lieu de fournir le bulletin de cinquième secondaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Fondation Sport-Études :

Les athlètes doivent avoir un excellent profil sportif suivi d'un bon dossier académique au-dessus de la moyenne. Il peut arriver qu'un athlète ayant un excellent dossier académique soit sélectionné par rapport à un athlète ayant un profil sportif similaire à ce dernier. Il est important de mentionner que la fondation offre également des bourses de persévérance. La Fondation Sport-Études soutient **exclusivement les étudiants-athlètes inscrits à Alliance Sport-Études enseignement supérieur** (collégial et universitaire). La liste des étudiants-athlètes inscrits sera envoyée par courriel en août.

Club de la Médaille d'Or :

Les athlètes seront sélectionnés par le Comité des bourses du Club qui évaluera en priorité les recommandations des fédérations sportives membres du Club de la Médaille d'Or. Par la suite, l'athlète n'ayant pas reçu d'aide financière provenant du

info@karatequebec.com karatequebec.com

4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2

T F
5 5
1 1
4 4
2 2
5 5
2 2
3 3
1 0
6 3
1 6



Club au cours des dernières années et n'ayant jamais reçu de bourse provenant d'une autre fondation sera éligible.

Fondation Nordiques :

L'aide de la Fondation s'adresse aux étudiants ou aux résidents de **la région de la Capitale-Nationale ou de Chaudière-Appalaches**. Un étudiant disposant uniquement d'une adresse temporaire dans l'une ou l'autre de ces régions, mais qui y est inscrit à un programme d'études et qui participe à un programme sportif de haut niveau peut également bénéficier de l'aide de la Fondation.

Spécifications sur le nouveau formulaire en ligne

Le nouveau formulaire est fonctionnel sur Google Chrome, Firefox, Safari et Explorer des versions 8 et plus récentes. La version Explorer 7 et les précédentes ne sont pas fonctionnelles avec le formulaire en ligne.

Voici, en détail, le nombre de formulaires que Karaté Québec aura le droit de déposer et ce, par Fondation et, le cas échéant, par catégorie.

Au total, Karaté Québec pourrait présenter jusqu'à «27» candidats. La répartition est la suivante :

- **10** candidats à la **Fondation de l'athlète d'excellence du Québec**; c'est-à-dire **3** candidats identifiés « Excellence », **3** candidats identifiés « Élite », **3** candidats identifiés « Relève » et **1** candidats identifiés « Espoir ». La priorisation des dossiers de candidature est par catégorie d'athlète.
- **8** candidats à la **Fondation Nordiques**; c'est-à-dire **2** candidats maximum pour chacune des catégories suivantes : « Excellence », « Élite », « Relève » et « Espoir ». La priorisation des dossiers de candidature est par catégorie d'athlète.
- **3** candidats maximum pour « Élite », « Relève » et « Espoir » au **Club de la Médaille d'Or** ; c'est-à-dire des candidats qui ne reçoivent pas l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (athlètes brevetés) ou du Programme Équipe Québec (athlètes identifiés « Excellence ») du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). La priorisation des dossiers de candidature est pour l'ensemble des catégories d'athlète.
- **6** candidats maximum à la **Fondation Sport-Études** ; c'est-à-dire des candidats qui, sur le plan scolaire, obtiennent des résultats remarquables et qui, sur le plan sportif, se distinguent sur les scènes nationale et/ou internationale et sont identifiés dans l'une des catégories suivantes : « Excellence », « Élite », « Relève » et « Espoir ». La priorisation des dossiers de candidature est pour l'ensemble des catégories d'athlète (ex : 1, 2, 3, 4, 5, peu importe la catégorie).

Veuillez agréer mes salutations les meilleures.

Georges Struthers
Directeur des activités
KARATÉ QUÉBEC

KARATÉ QUÉBEC est l'organisation de régie reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec ainsi que par Karaté Canada, dont la mission première est d'assurer un leadership en matière de développement et de promotion du karaté au Québec.